

# Fillièremag'

N°2 Juin 2018



pages 26-27

## ZOOM SUR

L'été à Fillière

pages 12-13

## ENFANCE, JEUNESSE

La rentrée  
se prépare

pages 24-25

## TOUR DE FRANCE

Passage historique  
par les Glières

L'édito.....page 3

Infos pratiques.....page 4

Aménagement du territoire.....page 8

Action sociale .....page 10

Enfance, jeunesse, scolaire .....page 12

Economie, tourisme.....page 16

Environnement.....page 18

La commune et le Grand Annecy.....page 20

Culture, sports, vie associative .....page 22

Agenda .....page 31



**Responsable de la publication :** Christian ANSELME, maire  
**Rédaction :** service communication, commission communication  
**Conception graphique :** globule VERTE  
**Photos :** Photogone, Serge BOCQUET, Jean-Marc LOMBARD, DMF Color, Asters, Xavier PIQUOT, Virginie VERDAN et Claire FILLARD  
**Impression et distribution :** Abrasax





16



18



20



25

Ce nouvel éditorial est largement consacré à l'avenir de notre territoire. La fusion de nos cinq communes nous amène logiquement à nous poser un certain nombre de questions et à nous interroger sur les horizons vers lesquels nous souhaitons aller.

Pour apporter des réponses consensuelles, vos élus ont choisi de construire un projet de territoire auquel ils ont choisi de vous associer largement. Deux ateliers ont déjà été organisés, centrés sur les compétences communales : le premier a été consacré aux services et équipements destinés à la population et au cadre de vie, le second aux quotidiens des habitants et à la démocratie participative. Malgré un nombre décevant de participants, les débats ont été riches et les propositions viendront alimenter le plan d'actions qui sera construit durant l'été et qui fera l'objet d'une présentation publique en novembre.

Cette réflexion, tout comme celle que conduit parallèlement le Grand Annecy autour de ses compétences principales - la mobilité, l'économie, l'aménagement du territoire, les personnes âgées - fait ressortir quelques grandes préoccupations. Tout d'abord, la préservation du cadre de vie exceptionnel dans lequel nous avons la chance de vivre, qui impose la protection des grands espaces agricoles et naturels et une maîtrise de l'urbanisation. Autre sujet majeur, les déplacements de plus en plus difficiles qui nécessitent des mesures à court terme en matière de mobilité douce, de transports en commun. Des attentes sont également ressorties en matière de politique culturelle, d'équipements sportifs, de logements pour les personnes âgées et pour les jeunes qui sont souvent obligés de quitter notre commune, faute d'y trouver des logements abordables.

Vos souhaits, qui sont partagés par l'ensemble des habitants du Grand Annecy ne sont guère surprenants. Ils renvoient aux grands défis que nous allons devoir relever ensemble ces prochaines années. Le principal concerne la gestion de notre espace : comment maintenir l'attractivité économique de notre territoire, répondre à la forte croissance démographique tout en préservant notre agriculture et nos paysages ? Répondre à cette difficile équation imposera des choix courageux.

Sans attendre la finalisation de ces deux projets de territoire, nous engageons des actions concrètes pour améliorer votre quotidien. En matière de mobilité, notre communauté d'agglomération va considérablement augmenter l'offre en cars vers Annecy à la rentrée de septembre. Et, en partenariat avec la commune, une expérience d'auto-partage sera prochainement lancée ; elle consistera à proposer à la location un véhicule électrique. Selon les résultats, l'offre pourra être renforcée. Le Grand Annecy et le SILA vont également investir des sommes importantes pour solutionner une partie des problèmes d'assainissement à Aviernoz, à Evires, à Saint-Martin-Bellevue. L'action intercommunale se déploie progressivement, apportant la solidarité attendue.

Il en va de même pour l'action communale. Je ne suis pas sourd à vos critiques, à vos impatiences. La commune nouvelle est rendue responsable de tout ce qui va mal, de tous les problèmes, y compris de ceux dont elle hérite. Je ne nie pas les difficultés que vous pouvez rencontrer, je sais que la route est encore longue. Je peux toutefois vous assurer que les agents et les élus ne ménagent pas leur peine pour que tout se passe au mieux. Mais la tâche est lourde, les exigences nombreuses et pas toujours rationnelles.

Aussi, je vous demande de faire preuve de bienveillance, de regarder aussi tout ce qui va bien. Dans un contexte financier difficile, notre fusion a permis de conserver une vraie dynamique : de nombreux investissements ont été lancés, des projets qui traînaient parfois depuis de longs mois voient le jour.

Je tiens à réserver les dernières lignes à mon ami Luc Emin qui a choisi de démissionner de son poste de maire de Nâves-Parmelan, usé par la multiplication des contraintes en tout genre et la diminution régulière des ressources. Très attaché à sa commune, il s'est fortement dépensé à son service. Je le remercie pour son engagement sans compter dans le projet de la commune nouvelle à neuf puis à sept et pour son attachement à l'intérêt général. Sa lucidité et sa sagesse vont manquer à l'action publique.

Je vous souhaite un bel été ensoleillé et sportif. Deux événements majeurs vont en effet emprunter nos routes et traverser le plateau des Glières : l'étape réservée aux amateurs le 8 juillet qui rassemblera 15 000 cyclistes et le passage du Tour le 17 juillet.

*Christian ANSELME, maire de Fillière*

Les vacances approchent,

# les délais d'obtention s'allongent !

Pensez à vérifier la date de validité de vos passeports, cartes d'identité dès maintenant ! La période de mai à août est propice aux demandes d'obtention et de renouvellement des papiers d'identité (2 mois minimum pour un rendez-vous + réalisation des documents). Pour éviter que cet afflux n'entraîne des délais trop importants, anticipez vos démarches dès maintenant.

La commune de Fillière équipée du dispositif de recueil des demandes de passeports, vous reçoit **uniquement sur rendez-vous** (contacter au préalable le 04 50 22 82 32) ou directement en ligne

depuis le site internet de la commune (dans démarches administratives) ou sur le site <https://rdv360.com/commune-de-filliere>. Une fiche d'information précisant la liste des documents à présenter lors de votre rendez-vous est également en ligne ou disponible à l'accueil de la mairie de Fillière.



**Pour aller plus vite, pensez à la pré-demande en ligne !**

La pré-demande de carte nationale d'identité vous permet de remplir en ligne le formulaire et de gagner ainsi du temps lors de votre passage en mairie. N'oubliez pas d'imprimer ce formulaire !

<https://passeport.ants.gouv.fr>

## Vous avez un projet d'urbanisme ? Rencontrez l'architecte-conseil au préalable

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE) conseille et assure les missions de service public que lui confère la loi. Il est indépendant, sans tutelle, ni intérêt dans la maîtrise d'œuvre. Pour les particuliers, il conseille sur les choix d'un terrain, sur l'insertion d'un projet dans le site environnant qu'il soit urbain ou rural, sur tout projet ou esquisse dans l'intention de construire ou d'améliorer l'habitat individuel.

Un architecte-conseil est à votre disposition pour vous aider dans l'élaboration de votre projet. Il vous reçoit sur RDV les lundis tous les 15 jours de 13h30 à 17h30.

Prochaines permanences

- 09/07/2018 (mairie déléguée de Saint-Martin-Bellevue)
- 23/07/2018 (mairie déléguée d'Evires)

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter le service urbanisme au 04 50 62 05 74 ou par mail : [urbanisme-filliere@orange.fr](mailto:urbanisme-filliere@orange.fr)

## Votre agence postale de Saint-Martin-Bellevue vous accueille

La Poste Agence Communale est ouverte depuis le 6 juin 2017 au sein de la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue (1, route de l'école).



**La Poste Agence Communale accueille les clients sur une amplitude horaire adaptée :**

- le mardi et jeudi de 9h à 12h et de 17h à 19h
- le mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h.

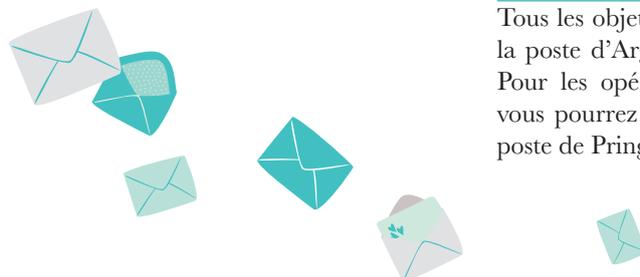
Tél. 04 50 60 99 35

### Les principaux produits et services assurés

L'offre des services postaux disponibles correspond aux services les plus couramment demandés en bureau de poste : achat de timbres à usage courant, achat d'enveloppes et de Prêt-à-Poster, dépôt et retrait de lettres et de paquets, y compris les objets recommandés hors valeurs déclarées, contre-remboursement, Chronopost, objets en nombre et sous contrat, services de proximité (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier et Prêt-à-Poster de réexpédition), retraits et dépôts d'argent sur compte courant, post épargne et livret d'épargne (limités à 350 euros par période de 7 jours).

**Fermeture de l'Agence du 31 juillet au 11 août inclus.**

Tous les objets avisés seront à récupérer à la poste d'Argonay, 6 impasse du marais. Pour les opérations bancaires courantes, vous pourrez vous adresser au bureau de poste de Pringy, Place Georges Boileau.



## Un service de proximité pour accompagner les jeunes

Sur proposition de la commission économie de la commune, le maire va prochainement signer une convention avec le Grand Annecy, pour instaurer une permanence de la Mission Locale Jeunes du Bassin Annecien (MLJBA) sur la commune déléguée de Thorens-Glières.

La Mission Locale Jeunes accompagne les jeunes du territoire âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Elle a pour but de les accueillir, les informer, les orienter

et les suivre dans leur parcours d'accès à l'emploi, à la formation et à l'autonomie. Ses conseillers sont à leur disposition pour définir leur projet professionnel, mais aussi pour toute question relative à leur insertion sociale et épanouissement personnel (santé, logement, mobilité...).

En 2016, la MLJBA a localement suivi et accompagné 127 jeunes, a réalisé 224 entretiens individuels et a ainsi permis à 20 jeunes de trouver un emploi, à 7

d'entrer en formation et à 3 en alternance, grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs locaux pour l'emploi, la formation et l'insertion des jeunes et notamment des entreprises du territoire.

Ce service est cofinancé par le Grand Annecy aux côtés de l'Etat, de la Région et du Département.

**Accueil uniquement sur rendez-vous**  
Tél. 04 50 51 39 22  
Mail : [info@mljba.fr](mailto:info@mljba.fr)



## Rechargez votre véhicule électrique à Thorens-Glières

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) prévoit de déployer 160 bornes de recharge dans le département. A Thorens-Glières une borne a été récemment installée sur le parking de la mairie de Fillière (300, rue des Fleuries).

Les bornes sont intégrées au réseau interdépartemental "eborn", regroupant 5 territoires. Avec un

badge unique, vous pouvez accéder aux bornes identifiées "eborn" en Ardèche, dans la Drôme, l'Isère, les Hautes-Alpes et la Haute-Savoie. Chaque borne est équipée de deux points de charge, permettant ainsi la recharge simultanée de deux véhicules électriques.

+ d'infos sur [www.syane.fr](http://www.syane.fr)  
S'abonner, recharger son véhicule [www.eborn.fr](http://www.eborn.fr)

## Usage d'un drone de loisir, quelques règles à respecter

Quoi de plus désagréable que d'être survolé à son insu par un drone, un beau dimanche après-midi ensoleillé, alors que l'on fait une sieste bien méritée sur sa terrasse ?

La nouvelle réglementation fixée par la loi n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Elle impose une immatriculation, un brevet de pilotage et un dispositif lumineux et sonore pour les drones de plus de 800 gr (contre plus de 25 kg précédemment).

Nous tenons à rappeler aux utilisateurs de ces engins les règles de base préconisées par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile).

- Je ne survole pas des personnes
- Je respecte la hauteur de vol maximum de 150 m
- Je ne vole jamais la nuit et je garde toujours mon drone en vue
- Je ne fais pas voler mon drone au-dessus de l'espace public
- Je ne pilote pas mon drone à proximité des aéroports ou aérodromes
- Je ne survole pas les sites sensibles ou protégés
- Je respecte la vie privée des autres
- Je ne diffuse pas les prises de vues sans l'autorisation des personnes concernées
- Je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité



En cas de doute, je me renseigne ([www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Drones-aeronefs-telepilotes-.html))

L'utilisation d'un drone dans des conditions non conformes aux règles édictées est passible d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (art L 6232-12 et L 6232-13 du code des transports). Une chose est essentielle dans ce cas comme en règle générale : le respect d'autrui.

# Horaires été déchetteries

Les déchetteries du Grand Annecy étant saturées, leur accès est sectorisé pour en assurer le bon fonctionnement. En tant qu'habitant de Fillière, vous pouvez vous rendre à la déchetterie des Ollières et à la plateforme de Villaz pour vos végétaux uniquement.

## LES OLLIÈRES

2765, route de la Fillière



### HORAIRES D'ÉTÉ

**du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre**

Lundi : 14h-18h  
Mardi au vendredi : 9h-12h et 14h-18h  
Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-18h



### HORAIRES D'HIVER

**du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars**

Lundi : 13h30-16h30  
Mardi au vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30  
Samedi : 9h-12h30 et 13h30-17h

## Ne brûlez pas vos déchets verts, valorisez-les !

Tonte des pelouses, taille des végétaux, débroussaillage sont autant d'activités qui génèrent de nombreux déchets verts. Que faire de ces déchets ? Le brûlage à l'air libre des déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers, est une pratique interdite sur l'ensemble du département avec une vigilance accrue. De nombreuses solutions existent pour valoriser ses déchets verts :

- En améliorant la qualité des sols de jardin : compostage domestique, broyage et paillage, tonte sans ramassage de l'herbe...
- Par apport en déchetterie à Villaz (puis valorisation par compostage)
- En cuisinant (chips aux épluchures de patates, soupe aux épluchures d'asperges ou fanes de radis...)

Idées, guides et fiches sur le site de l'Ademe : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## VILLAZ (plateforme végétaux)

Route du Grand Nant



### HORAIRES D'ÉTÉ

**du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre**

Mercredi et samedi : 9h-12h et 13h30-18h30



### HORAIRES D'HIVER

**du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars**

Samedi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Toutes les informations sur :  
[www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)  
dans l'onglet "valorisation des déchets"

## Inauguration du Nœud de Raccordement Abonnés et d'une Antenne 4G

Des travaux ont été réalisés au centre bourg de la commune déléguée de Thorens-Glières afin de garantir aux utilisateurs un débit constant de leur connexion internet (le débit chute actuellement en fonction de l'utilisation et du nombre de personnes connectées) et l'accès à la vidéo à la demande (VOD).

Au Plateau des Glières, une nouvelle antenne va être déployée avant le passage du Tour de France pour couvrir sereinement cet événement. Celle-ci augmente la capacité 2G/3G et permet l'ouverture de la 4G aux abonnés.

L'inauguration de ces infrastructures est prévue le mardi 3 juillet à 11h, à la mairie déléguée de Thorens-Glières.

## Pour un partage et une cohabitation des activités



La montagne et ses sentiers balisés sont accessibles à tous et à tous moments de l'année s'ils sont situés sur le domaine public. Les sentiers empruntent parfois des itinéraires sur le domaine privé et sont tracés pour des manifestations identifiées et sont soumis à l'autorisation des propriétaires de terrain.

Parmi les utilisateurs, les chasseurs ont une période de chasse définie par arrêté préfectoral qui va du 10 septembre à fin février les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés.

Voici quelques recommandations pour un respect de l'activité de chacun :

- Rester sur les sentiers et chemins du domaine public et ne pas emprunter des chemins privés même s'ils ont été empruntés lors d'une marche ou d'un trail organisé.
- Pendant la période de chasse, porter un habit ou un gilet fluo.
- Pour votre sécurité, veillez à ne pas entrer dans les zones de chasse balisées temporairement par les chasseurs.
- Respecter la faune et la flore.
- Emporter vos déchets.



## Bricolage et jardinage

La période estivale est propice aux travaux de bricolage et de jardinage. Des horaires sont fixés pour ces activités et sont autorisés :

**les jours ouvrables 8h-20h**

**les samedis 9h-12h et 14h30-19h**

**les dimanches et jours fériés 10h-12h**

Pour les bruits diurnes comme pour les bruits nocturnes, l'amende peut atteindre 450 €.

Si le son des tondeuses le soir au fond des jardins vous incommodent et que vous préférez être réveillé par le chant des oiseaux plutôt que par la perceuse du premier étage, rencontrez votre voisin pour l'informer de la gêne qu'il occasionne et décidez ensemble des solutions de bon sens.

Si vous prévoyez des travaux de bricolage, prévenez votre voisinage. N'est-il pas vrai qu'un bruit annoncé est à moitié pardonné ?

## Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire Rhône-alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

### Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS (Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire), en partenariat avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la po-

pulation de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

### Vous suspectez sa présence ?

Prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez FREDON 74 :

Tél. 04 79 33 46 89

Mail : [signalerfrelon74@gmail.com](mailto:signalerfrelon74@gmail.com)



## Obligation de déclaration en mairie de meublé de tourisme et chambre d'hôtes

Vous êtes propriétaire de meublés de tourisme, chambres meublées ou chambres d'hôtes ? Vous devez le déclarer à la mairie de la commune où est situé le logement.

### Comment faire ?

Remplissez les imprimés Cerfa (n°14004\*02 / n°13566\*02) téléchargeables sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), puis envoyez ou déposez le formulaire rempli

à la mairie de Fillière. Un récépissé signé par l'élu responsable vous sera retourné comme accusé de réception. En l'absence de déclaration, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

### Et la taxe de séjour ?

Le territoire du Grand Annecy a institué une taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire. En votre qualité d'héber-

geur, vous êtes amené à percevoir le produit de la taxe de séjour. Cette recette est destinée à favoriser la fréquentation touristique du territoire et les actions de protection et de gestion des espaces naturels.

Pour déclarer votre taxe, rendez-vous sur la plateforme d'information, de déclaration et de paiement de la taxe de séjour du territoire du Grand Annecy :

[www.grandannecy.taxesejour.fr](http://www.grandannecy.taxesejour.fr)

# Projet de territoire de Fillière, où en sommes-nous ?

Les conclusions du diagnostic réalisé identifient 5 thématiques à enjeux :

- **L'organisation des mobilités, le déploiement du numérique**
- **La confortation/diversification de l'économie**
- **La cohésion sociale : "vivre ensemble"**
- **La protection et la mise en valeur de l'environnement, la transition énergétique**
- **L'animation de la vie démocratique pour faire vivre le territoire**

## Les rendez-vous citoyens : le reflet de vos attentes

Conformément à nos engagements, le projet de territoire de la commune nouvelle se veut un processus participatif. Pour se faire, en parallèle de l'enquête en ligne (jusqu'au 30 juin), des rendez-vous citoyens ont été organisés.

Les habitants présents à ces rencontres se sont exprimés sur divers thèmes. Retour sur les premiers ateliers.

## Quels sont vos besoins prioritaires en services et équipements ?

### COMMUNIQUER

- Faire-savoir l'offre globale présente à l'échelle de la commune nouvelle
- Communiquer quant à l'offre associative
- Communiquer sur la commune nouvelle, les communes déléguées

### INFRASTRUCTURES, NTIC, COMMUNICATION

- Organiser la desserte par le réseau haut débit
- Comblent les manques en agence postale dans certaines petites communes
- Créer une maison de service public

### MOBILITÉS

- Créer une plateforme pour favoriser le covoiturage
- Améliorer la fréquence des transports en commun (ex : au moins toutes les heures vers Annecy et en interne voire toutes les demi-heures en heures de pointe)
- Mettre en place un TAD (Transport A la Demande) entre les communes
- Aménager une voie cyclable sécurisée pour déploiement de l'usage de la mobilité douce électrique
- Aménager des sentiers/cheminements piétons reliant les communes déléguées
- Créer une signalétique pour les chemins/vélos/cheval + mettre en valeur les sites remarquables (archi/château/montagne/rivière)
- Organiser les mobilités en direction du plateau des Glières
- Favoriser les transports en direction de maisons médicales

### PATRIMOINES, CULTURE, LOISIRS

- Créer un observatoire de la richesse naturelle, des patrimoines
- Créer des espaces pour les expositions/expressions culturelles pour les habitants (mur d'expression, café concert, scène ouverte...)
- Créer un lieu de troc (échanges d'objets, de savoir-faire)

### COMMERCES

- Développer les marchés ou les circuits courts
- Conforter le commerce local de proximité, le commerce itinérant

### ÉQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS

- Créer une piscine
- Créer une salle multifonctionnelle
- Créer un gymnase et mutualiser le matériel commun (véhicule pour les assos) ou 2 espaces multisports plus modestes

### SANTÉ

S'assurer de pérenniser les services médicaux (maison médicale, services aux personnes âgées...)

### SERVICES AUX PERSONNES ÂGÉES

- Organiser un complexe intergénérationnel ou créer un établissement d'accueil de type EHPAD
- Déployer l'offre de livraison de repas, y compris de produits locaux

### ÉQUIPEMENTS, SERVICES PETITES ENFANCE

Développer le niveau service/équipements en petite enfance (halte garderie, crèches...)

### ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

- Communiquer / rendre viable l'offre en gîtes et chambres d'hôtes
- Accueillir un projet hôtelier
- Créer un lieu d'accueil pour camping-cars
- Limiter les circulations des véhicules motorisés pour traverser le plateau des Glières

### TISSU ASSOCIATIF

Conserver la forme associative mais les aider, favoriser les mutualisations

## Quelles sont vos attentes en matière de qualité du cadre de vie ?

### HABITAT

- Densifier l'urbanisation tout en préservant l'identité architecturale du territoire
- Favoriser l'accès au logement pour les jeunes, les jeunes ménages
- Réinvestir le potentiel en logements vacants (fort potentiel)
- Encadrer le développement des résidences secondaires

### ORGANISATION DE L'ESPACE, CENTRALITÉS, "VIVRE ENSEMBLE"

- Dynamiser les centres-villes
- Créer des zones piétonnes à Thorens-Glières
- Favoriser des lieux de sociabilité entre habitants
- Créer des jardins partagés

### ENVIRONNEMENT

- Gérer et revaloriser les déchets (cf. saturation des déchetteries)
- Stopper le problème des déchets au bord des routes
- Sensibiliser sur les déjections canines

### CADRE DE VIE, PAYSAGE

- Préserver le cadre de vie "zones vertes, verdure"
- Agir en faveur de l'agriculture (foncier, transmission-installation, circuit de proximité, restauration collective) : préserver les espaces agricoles, limiter le mitage et la consommation des terres, développer la consommation locale des produits locaux
- Enfouir les différents réseaux (lignes électriques...)
- Valoriser, entretenir les espaces forestiers



## Comment favoriser le dialogue citoyen et la co-construction ?

### • Informer

- Structurer un réseau humain "de distributeur d'information" (ex : 1 référent par quartier qui redistribue l'information),
- Communiquer sur des thématiques et des projets précis en fonction des actualités, des projets,
- Organiser des réunions publiques d'information déconcentrées, pour le suivi des projets.

### • Vivre ensemble

- Mettre en place des "actions inter-écoles",
- Créer une "fête de la commune nouvelle", initier des "jeux inter-villages" pour se rencontrer et fédérer.

### • Fabrique participative des politiques publiques locales

- Déployer des "appels à projets" à des échelles variées : hameaux/quartiers, communes déléguées, commune nouvelle ; et selon diverses thématiques (ex. vivre ensemble, patrimoines et loisirs, mobilités, consommation locale, qualité du cadre de vie...),
- Cibler la participation citoyenne sur quelques projets précis, mais sur la durée,
- En lien avec les appels à projet, programmer un "budget participatif".

### Et la suite ?

**Le 27 novembre 2018 à 19h à la salle Tom Morel (Thorens-Glières) :** présentation du travail mené tout au long de cette concertation et des actions retenues pour notre territoire. Poursuivre le projet, rendez-vous sur le site de la commune :

[www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr)



# Les logements sociaux et communaux

La commune de Fillière a sur son territoire 175 logements locatifs sociaux répartis sur l'ensemble des 5 communes déléguées, gérés par 4 bailleurs sociaux HAUTE SAVOIE HABITAT – HALPADES – SEMCODA et SA MONT BLANC. Elle dispose également de 33 logements communaux.



Les Bossons / les Grosses Terres / Les Glières à Thorens-Glières : 96 logements sociaux Haute-Savoie Habitat

## Les logements sociaux

### Les enjeux

**Un enjeu social :** pour loger notre population (jeunes, personnes âgées, ménages à revenus modestes ...), compte tenu du prix du foncier et de l'immobilier

et pour conserver les services de notre territoire (école, petits commerces...). A noter que 60% de notre population peut en bénéficier (voir tableau des plafonds de ressources, ci-dessous).

### Plafond de ressources au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Catégorie de ménage	PLAI	PLUS	PLS
1- Une personne seule	11 167 €	20 304 €	26 395 €
2 - Deux personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages*	16 270 €	27 114 €	35 248 €
3 - Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge	19 565 €	32 607 €	42 389 €
4 - Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge	21 769 €	39 364 €	51 173 €
5 - Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge	25 470 €	46 308 €	60 200 €
6 - Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge	28 704 €	52 189 €	67 846 €
Personne supplémentaire	+ 3202 €	+ 5821 €	+7567 €

\* Les couples de concubins et les couples de partenaires pacés sont assimilés aux couples mariés et peuvent être considérés comme entrant dans la catégorie "jeune ménage", lorsque la somme des âges révolus des deux conjoints le composant est au plus égale à 55 ans.

**Un enjeu financier :** la loi SRU nous oblige à construire 25% de notre parc résidences principales en logements sociaux. Si cet objectif n'est pas atteint, nous devons payer une pénalité importante.

### Les démarches pour s'inscrire comme demandeur de logement social

- soit remplir le formulaire sur internet [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)
- soit en retirant le formulaire papier à la mairie de Fillière et le déposer au bureau du CCAS accompagné de la photocopie de votre carte d'identité et du dernier relevé d'imposition.

Vous recevrez ensuite un n° d'enregistrement (à conserver). Il vous permet de faire des mises à jour de votre situation personnelle et de renouveler votre demande annuellement.

### Les attributions

Quand un logement se libère et qu'il relève du contingent communal\*, le bailleur social nous en fait part. La commission logement du CCAS se réunit et soumet à ce dernier, après avoir respecté les



La source à Saint-Martin-Bellevue : 9 logements sociaux Haute Savoie Habitat



Maison Scholtli à Aviernoz : 4 logements sociaux SEMCODA

critères prioritaires imposés par la loi, les dossiers des familles qui correspondent aux caractéristiques du logement vacant : motif de la demande, composition du foyer, taille du logement, ancienneté de la demande, choix du lieu de vie, de travail. C'est le bailleur social qui prend la décision définitive de l'attribution.



Bâtiment de la Poste à Thorens-Glières

## Les logements communaux

Ces logements sont situés au centre des villages dans des anciens presbytères, écoles, mairies. Ils accueillent en priorité des familles de Fillière, des personnes ne pouvant plus vivre isolées dans le cadre d'un rapprochement familial. Tous sont loués à ce jour.

Lorsqu'un logement devient vacant, une concertation est faite entre le CCAS et la commune déléguée pour l'attribution. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître par courrier auprès de la mairie de Fillière.

*\*Dans un programme social, il y a une répartition des logements entre plusieurs réservataires : Préfecture, action logement, commune, département.*



Les Ollières

## Guide de l'action sociale

Le CCAS a rédigé une plaquette d'informations avec de nombreux renseignements sur le logement, les aides légales, les aides à la personne disponibles sur notre territoire. Ce petit guide sera édité prochainement et disponible dans les différentes mairies et lieux d'accueil du public.

## La Parenthèse d'Aloïs : un temps de répit pour l'entourage des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer



les personnes qui accompagnent un proche de 60 ans et plus, atteint d'une pathologie Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Une parenthèse qui se décline en plusieurs services et activités :

- Soutien psychologique à domicile ou au pôle Bien Vieillir à Domicile (mardi et jeudi, 10 séances possibles, les 2 premières étant gratuites).
- Activités partagées avec les proches (mardi) : jardinage, bricolage, sorties, etc. pause café chez Terra Natura à Seynod (3<sup>e</sup> jeudi du mois de 15h à 17h) : pour les proches, afin qu'ils puissent échanger, s'exprimer librement et créer des liens entre eux.
- Relais à domicile : permet aux proches de se ressourcer (d'une demi-journée à 7 jours consécutifs).

+ d'infos : Pôle Bien Vieillir à Domicile  
1, rue François Levêque, Annecy  
Tél. 04 50 67 56 65  
Mail : [parenthesedalois@grandannecy.fr](mailto:parenthesedalois@grandannecy.fr)

En 2013, le CIAS a ouvert "La Parenthèse d'Aloïs". Une plate-forme de répit, désormais ouverte aux aidants des 34 communes du Grand Annecy. Celle-ci a pour mission d'aider, d'informer, de conseiller, de soutenir, d'écouter, d'orienter

## Plan canicule

Si vous avez reçu un courrier des services du département vous invitant à remplir un coupon avec vos coordonnées, vous pouvez le déposer ou le retourner dans votre mairie déléguée. Si vous vivez seul et que votre état de santé est fragile, une personne prendra de vos nouvelles en période de forte chaleur.



# Ce qui change à la rentrée scolaire 2018/2019

Notre commune nouvelle, bien qu'en pleine mutation, accorde une attention toute particulière à la petite enfance.



Le Gouvernement de Monsieur Macron a ouvert par décret du 27 juin 2017 la possibilité aux communes de revenir par dérogation à la semaine scolaire sur 4 jours.

Les élus de la commune de Fillière se sont prononcés favorablement à la quasi-unanimité pour revenir à ce rythme de 4 jours d'école, par délibération en date du 11 décembre 2017. Le mercredi devient dès lors du temps extra-scolaire.

La demande de dérogation auprès des services de l'Académie a reçu une réponse favorable en février sous réserve de l'avis de l'autorité compétence en matière de transports scolaires.

Dans l'attente de cette réponse, un sondage a été adressé via les écoles auprès des familles, afin de pouvoir commencer à travailler sur la nouvelle organisation à envisager pour l'accueil des enfants le mercredi.

Sur 224 familles ayant répondu, 135 ont indiqué ne pas avoir besoin d'accueil le mercredi pour leur(s) enfant(s). 89 en revanche ont exprimé leur besoin de service. Les réponses favorables portent essentiellement sur des souhaits d'inscription à la journée ou les matins.

Le Conseil Municipal a entériné lors de sa séance publique du 9 avril dernier la proposition issue du travail de la commission Enfance-Jeunesse, à savoir la possibilité d'inscrire l'enfant toute la journée du mercredi (avec repas pris sur place), le matin avec repas ou l'après-midi avec repas. Des créneaux d'accueil des enfants

sont prévus pour une meilleure gestion des activités qui seront proposées. Les centres de loisirs d'Evires, Saint-Martin-Bellevue et Thorens-Glières seront donc ouverts les mercredis de 7h30 à 18h30, dès la rentrée de septembre 2018.

Un gros travail transversal est en cours par les services compétents afin de prendre en compte l'impact de la suppression des TAP (Temps d'Activités Périscolaire), qui avaient été imposés aux communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Il est en effet nécessaire de travailler sur les plannings des agents intervenants en milieu scolaire et périscolaire, pour organiser l'accueil des enfants tout au long de la semaine, y compris le mercredi avec le contenu des activités à finaliser.

Les transports scolaires seront mis en place en septembre au vu de ces horaires (NB : pas de transports scolaires aux Ollières).

Les inscriptions aux transports scolaires ont lieu en ce moment auprès du relais Territorial du Grand Annecy, jusqu'au 30 juin (majorations tarifaires au-delà de cette date).

**Renseignements : Séverine Doche**  
**300, rue des Fleuries**  
**Thorens-Glières, 74570 Fillière**  
**du lundi au vendredi de 8h à 12h,**  
**Tél. 04 50 22 43 80,**  
**Mail : [relaisfilliere@grandannecy.fr](mailto:relaisfilliere@grandannecy.fr)**

Nous souhaitons également vous informer de la difficulté rencontrée d'une manière générale par les Collectivités territoriales pour recruter du personnel en milieu périscolaire et extrascolaire, les règles d'encadrement des enfants imposant un nombre minimum. Si vous souhaitez vous investir dans la vie de votre Commune et êtes intéressés pour intervenir auprès des services périscolaires de votre territoire (sites d'Aviernoz, Evires, Les Ollières, Saint-Martin-Bellevue et Thorens-Glières), nous vous invitons à adresser votre CV et votre lettre de motivation à Monsieur le Maire :

300, rue des Fleuries  
 Thorens-Glières - 74570 Fillière

## Les horaires scolaires à la rentrée seront les suivants

Groupe scolaire d'AVIERNOSZ (école maternelle et élémentaire)	8h30 - 11h30 13h30 - 16h30
Groupe scolaire d'EVIRES (école maternelle et élémentaire)	8h30 - 11h30 13h30 - 16h30
Groupe scolaire des OLLIERES (école maternelle et élémentaire)	8h30 - 11h30 13h30 - 16h30
Ecole maternelle de SAINT-MARTIN-BELLEVUE	8h30 - 11h30 13h30 - 16h30
Ecole élémentaire de SAINT-MARTIN-BELLEVUE	8h30 - 11h30 13h30 - 16h30
Ecole maternelle de THORENS-GLIERES	9h - 12h 13h30 - 16h30
Ecole élémentaire de THORENS-GLIERES	9h - 12h 13h30 - 16h30

# Vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant sur la commune de Fillière ?

## Deux possibilités s'offrent à vous :

**Les structures collectives associatives** assurent un accueil régulier ou occasionnel, à temps plein ou à temps partiel des enfants âgés de 2 mois à 3 ans. Les places pour septembre 2018 ont été attribuées. Il est néanmoins toujours possible de déposer un dossier de pré-inscription. Pour plus d'infos, n'hésitez pas à contacter directement les responsables de chaque structure :

### **Pomme d'Happy aux Ollières**

Tél. 04 50 69 87 43

Mail : crechepommedhappy@gmail.com

### **Les Marmotins à Saint-Martin-Bellevue (Micro Crèche)**

Tél. 04 50 01 47 89

Mail : mcstmartin@orange.fr

### **Les P'tiouts à Thorens-Glières**

Tél. 04 50 22 48 66

Mail : creche.lesptiouts@orange.fr

### **Micro crèche Les Ptits Caill'oux à Saint-Martin-Bellevue**

Tél. 04 50 08 85 74

Mail : contact@lesptitscailloux.fr



**Les Assistants Maternels** agréés par le Conseil Départemental peuvent accueillir à leur domicile un ou plusieurs enfants. Ils ont aussi la possibilité de travailler au sein d'une MAM (Maison d'Assistants Maternels) :

### **MAM Infi'nid**

107, chemin des Terretres

74570 Aviernoz

Tél. 09 84 40 29 94

Mail : mamalinfinid@yahoo.fr

Pour obtenir la liste des Assistants Maternels, nous vous invitons à aller sur le site internet [www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr) (Enfance-jeunesse > Petite Enfance)

Le Relais Assistants Maternels, Parents, Enfants peut également vous aider dans la recherche d'un Assistant Maternel. Il peut vous accompagner dans vos démarches administratives inhérentes à ce mode d'accueil. Pour tous renseignements contactez :

**Christine Axensalva, responsable du RAM :**

300, rue des Fleuries,  
Thorens-Glières, 74570 Fillière

Tél. 04 50 22 45 43

Mail : ram@commune-filliere.fr

**Accueil téléphonique :**

Lundi, mardi, mercredi et jeudi :  
14h-15h30

**Accueil personnalisé :**

prendre contact avec la responsable pour fixer un RDV

- Mardi : 17h30-19h30

- Jeudi : 16h30-18h30

Fermé le vendredi après-midi



*Pomme d'Happy aux Ollières*



*Les Marmotins à Saint-Martin-Bellevue*



*Les P'tiouts à Thorens-Glières*



*MAM Infi'nid à Aviernoz*

# Pendant les vacances, les centres de loisirs et le secteur jeunes accueillent vos enfants



Création land art

## Récit d'aventures enchantées

Les enfants des centres de loisirs des communes déléguées de Thorens-Glières et Saint-Martin-Bellevue (3-12 ans) ont rencontré lors des vacances de printemps, de drôles de personnages. Au détour d'un sentier dans les forêts enchantées de Thorens-Glières et Saint-Martin-Bellevue, ils ont fait la connaissance d'Iris la fleur, de la sorcière, des fées Marjo et Féline, du Troll Olga, des lutins Justine et Chloé, des fées Gardieni et Gardiena...

Une mission leur était confiée : retrouver les baguettes des fées Gardieni et Gardénia qui avaient été dérobées. Mission hautement importante, puisque les baguettes



Atelier mosaïque

étaient indispensables pour maintenir le bien-être des habitants et des végétaux de la forêt. Les enfants, devenus à leur tour lutins de la forêt, ont relevé le défi, en retrouvant la première semaine le farceur et en découvrant la deuxième semaine le lieu de la cachette.

Au fur et à mesure de l'enquête, ils ont participé à une palette d'activités variées, physiques, artistiques et culturelles, imaginées par les équipes d'animation et les deux directrices, Sandrine (Thorens-Glières) et Christine (Saint-Martin-Bellevue).



Visite au Petit Pays...

Les ateliers ont été animés par :

- Viviane Wolff, artisan mosaïste sur Menton-Saint-Bernard, qui a aidé à la réalisation de cadres champêtres,
- Grégory Ronze-Campoy, éducateur sportif diplômé d'Etat, qui a fait découvrir l'activité Grimpe d'Arbre dans la forêt d'Evires,
- Sophie Dubos, de la "miellerie des Avettes" qui a expliqué le rôle des abeilles tout en faisant déguster du miel et du pain d'épice.

Les sorties proposées sur le même thème, à la Turbine à Cran-Gevrier pour découvrir les espaces d'expositions ("le Jardin extraordinaire") et au Petit Pays à Andilly, ont enchanté les enfants !



... et à la Turbine

## Nombre d'enfants inscrits :

11 enfants (3-5 ans) et 15 enfants (6-12 ans) au centre de loisirs de la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue.

12 enfants (3-5 ans) et 9 enfants (6-12 ans) au centre de loisirs de la commune déléguée de Thorens-Glières.

## Et cet été alors ?

Un programme varié est d'ores-et-déjà concocté pour que vos enfants passent d'agréables vacances : des activités, des sorties, de la bonne humeur, de l'humour !

Les deux équipes d'animations et les deux directeurs Martin (Thorens-Glières) et Elisa (Saint-Martin-Bellevue), ont décidé d'emmener vos enfants dans "une fabuleuse traversée des mondes imaginaires". Le programme complet est disponible sur le site internet de la commune (dans la rubrique accueils de loisirs).

Les centres de loisirs (3-12 ans) seront ouverts :

- Du 09/07 au 03/08/2018 & du 27/08 au 31/08/2018 sur Thorens-Glières.
- Du 09/07 au 27/07/2018 sur Saint-Martin-Bellevue.

**Les inscriptions ont débuté le 4 juin et seront possibles jusqu'au 4 juillet inclus.**

Mail : [secretariat.jeunesse@commune-filliere.fr](mailto:secretariat.jeunesse@commune-filliere.fr)



### Les activités du secteur jeunes

Pendant les vacances de printemps, 12 jeunes ont pris la route en direction de Vallon-Pont-d'Arc en Ardèche avec Emeline et Heidi, animatrices du secteur Jeunes.

Le temps n'étant pas propice la première semaine, les activités prévues initialement (canyoning et descente de l'Ardèche en canoë) ont été remplacées par mesure de sécurité, par une activité spéléo dans la grotte de Spectaclan et la visite de la grotte d'Aven d'Orgnac. Malgré le changement de programme, ils ont testé l'activité spéléo et ont pu échanger leurs impressions lors d'une soirée prolongée au restaurant, en dégustant des spécialités culinaires ardéchoises. Ils ont été ravis de cette escapade et de l'ambiance du groupe ; prêts à repartir pour une nouvelle destination.



*Les jeunes en minicamp Ardèche*

La deuxième semaine fut sportive et ludique ! Au programme escalade et randonnée accompagné par Loïc, et sortie restaurant-bowling à Annecy.

Le "secteur Jeunes" est dynamique, en réponse aux souhaits et projets des jeunes. Des bilans réguliers sont réalisés avec eux, dans le but de les rendre acteurs de leurs vacances. Les élus de la commission ont pour projet de développer davantage encore ce domaine.

Cet été, le secteur Jeunes sera ouvert :  
 du 09/07 au 03/08/2018  
 et du 27/08 au 31/08/2018  
 sur la commune déléguée de Thorens-Glières.

Les inscriptions ont débuté le 4 juin et seront possibles jusqu'au 4 juillet inclus.

Mail : [secretariat.jeunesse@commune-filliere.fr](mailto:secretariat.jeunesse@commune-filliere.fr)

# Rendez-vous dans nos exploitations agricoles

La commune des Ollières a su garder une dominance agricole (plus de 10 exploitations encore en activité), malgré une forte pression de l'urbanisation. La majorité des exploitants travaillent les bovins et le lait (zone Reblochon). D'autres ont souhaité se diversifier (élevage de poulets ou de bovins pour la consommation, élevage de chèvres ou de brebis, culture des fruitiers). Ils pratiquent, dans le cadre de leur exploitation, la vente directe à la ferme. Rencontre avec Camille et Christophe, les jeunes exploitants du GAEC Poil et Laine, qui ont développé l'élevage des brebis et la production de fromages et des dérivés du lait.

## *Depuis quand exploitez-vous les brebis ?*

Nous avons démarré l'exploitation des brebis et la production fromagère en 2010 sur les Ollières, puis au GAEC Poil et Laine en mars 2017.

## *Combien avez-vous de brebis et de quelle surface agricole avez-vous besoin ?*

L'exploitation possède 45 brebis de race Lacaune, Thônes et Marthod. Il faut au moins 5 hectares de pâturage et des champs pour faire le foin pour l'hiver. Nous travaillons au total 67 hectares (production bovine comprise). Pour l'hiver les brebis sont nourries au foin, complété en céréales issues de l'agriculture biologique.

## *Quelle est la production des brebis et quels produits faites-vous ?*

La production de lait se fait après la naissance des agneaux qui débute à partir du 15 février. Les agneaux restent sous la mère pendant 1 mois, puis sont sevrés. Les brebis produisent alors une centaine de litres de lait (au pic de lactation) ce qui nous permet de faire des tommes, yaourts, flans, fromages frais et fêta. Les fromages



sont affinés 1 mois ½ avant la vente. La lactation se poursuit jusqu'à la fin octobre, puis les brebis sont tarées pendant leur gestation.

## *Où vendez-vous vos produits ?*

Le magasin de vente à la ferme se situe 1292, route de chez le bois aux Ollières. Il est ouvert le vendredi de 15h à 20h. Nous vendons également sur le petit marché du

Vieux Meythet le samedi matin et dans les AMAP (Novel à Annecy et Petit Chaperon Vert de Cran-Gevrier).

Camille MESMIN et Christophe LAFFIN  
1292, route de Chez Le Bois  
Les Ollières  
74370 Fillière  
Coordonnées GPS :  
45°58'49.5»N, 6°11'52.6»E.

## Visite du **Château de Thorens**

950 ans d'histoire à travers donjons, salle de garde, cuisine : pièces richement meublées et décorées d'œuvres d'art. Demeure de Saint François de Sales et villégiature du 1<sup>er</sup> Ministre piémontais Camille de Cavour, ce château conserve de nombreux souvenirs.

Cet été, laissez-vous entraîner dans le tourbillon de l'histoire au cours de visites guidées costumées nocturnes et imprégnez-vous de la magie des lieux dans le silence de la nuit.

**Dates des visites nocturnes :**  
18 juillet, 1<sup>er</sup> août, 8 août à 20h30  
Ouverture du château du 01/07 au 31/08, tous les jours de 14h à 19h.

[www.chateauthorens.fr](http://www.chateauthorens.fr)

## Des balades et visites ludiques pour découvrir le Plateau des Glières

Lieu emblématique de la Résistance en Haute-Savoie pendant la Seconde Guerre mondiale, le Plateau des Glières est aujourd'hui géré, entretenu et animé par le Département. A partir de la Maison du maquis, de nombreuses activités et visites sont proposées tout l'été pour découvrir son histoire :

- Visite du monument National à la Résistance et des œuvres d'art d'Emile Gilioli,
- Visites guidées en extérieur,
- Activités pédagogiques,
- Projection de plusieurs films sur la Résistance en Haute-Savoie et la Déportation, avec ou sans réservation,

- Rétrospective photographique sur la vie au Maquis des Glières pendant la Résistance.

Vous pouvez également parcourir librement le circuit historique (deux heures), autour de la zone de parachutage, aux environs immédiats du monument national à la Résistance.

Programme complet et informations pratiques au 04 50 33 21 31 ou sur l'appli gratuite [Hautesavoieexperience.fr](http://Hautesavoieexperience.fr).



### Horaires d'ouverture

Du 01/07 au 31/08/2018, tous les jours de 10h à 18h.

Fermé entre 12h30 et 14h.

Du 01/09 au 30/09/2018, tous les jours de 9h30 à 17h.

Fermé entre 12h30 et 13h30.



## L'étang de la Lèche

Situé à Saint-Martin-Bellevue tout près du hameau des Chapalliers, ce coin de nature est idéal pour une balade en été. Une boucle longeant les rives de l'étang permet de découvrir et de profiter pleinement du lieu. Le sentier, long de 700 mètres, alterne les tronçons en graviers du Salève et les tronçons en platelages bois. Deux pontons, avançant sur la rivière, sont propices à l'observation du milieu naturel. Chacune des plateformes est équipée d'un poste d'apprentissage au dessin. Un arbo-retum, d'autre part, permet d'identifier les espèces végétales forestières tout au long du parcours grâce à une signalétique spécifique.

Le site dispose aussi de deux aires de pique-nique et d'une toilette sèche. Les aménagements ont été réalisés pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

## Vous recherchez des idées pour cet été ? Rendez-vous au Point Information Touristique



Autour d'Annecy, 4 bureaux d'Information Touristique, gérés par l'Office de Tourisme du Lac d'Annecy, vous permettent d'avoir des informations sur les activités, les visites, les manifestations et les hébergements... L'un d'entre eux se situe à Thorens-Glières, dans les locaux de la mairie déléguée de Thorens-Glières (9, Place de la Mairie).

Il est ouvert :

- du 12 au 30 juin et du 4 au 15 septembre du mardi au samedi : 9h30-12h30 et 13h30-17h30
- du 2 juillet au 1<sup>er</sup> septembre du lundi au samedi : 9h30-12h30 et 13h30-17h30
- ouvert le 14 juillet et 15 août

De nombreux documents sont disponibles à l'accueil : le carnet d'idées des événements à la quinzaine, la carte touristique du territoire, mais aussi des guides de randonnées, des cartes IGN... Les parcours des randonnées sont téléchargeables sur le site de l'Office de Tourisme via l'application Mhikes (traces GPS avec informations audio et supports visuels).

[www.lac-annecy.com](http://www.lac-annecy.com)

# Les actions sur les zones humides



## Thorens Glières : ça s'active autour de la mare de Laffin !

Des travaux de restauration de cette mare forestière ont été engagés en 2017 afin de remédier à sa fermeture et à son comblement progressif. Le site a ainsi pu accueillir des scolaires qui ont découvert les "habitants" de la mare.

## Préserver les zones humides du Plateau des Bornes

Depuis plusieurs années, la commune œuvre pour la préservation des zones humides. Certaines ont été ciblées

prioritairement pour leur intérêt. Cette année 4 nouvelles zones humides devraient faire l'objet de travaux de restauration : coupe d'arbres et arbustes pour rouvrir les milieux, lutte contre les espèces invasives...

## Préserver les zones humides du plateau des Glières

Le territoire Natura 2000, Massif des Glières les Frettes, abrite un réseau de zones humides vaste et diversifié qui constitue un véritable réservoir d'eau et de biodiversité. Le Syndicat Mixte des Glières a lancé en 2017 une étude visant

à définir une stratégie pour la préservation des zones humides du site Natura 2000. 365,5 ha de zones humides ont ainsi été recensés, soit près de 5% du territoire. Un programme d'actions sur 5 ans a été établi et sera mis en œuvre dès 2018 avec les acteurs du territoire.

Pour plus d'informations contactez Asters :  
Tél. 04 50 66 47 51

Mail : [asters@asters.asso.fr](mailto:asters@asters.asso.fr)

# Expo photo participative "La vraie nature des Bornes"



Le Plateau des Bornes est un espace particulier, ni une montagne, ni une plaine, ni totalement sauvage, ni totalement aménagé. Pour préserver et valoriser ce territoire, dix communes se sont engagées en signant une charte d'accompagnement et en signant un contrat de territoire avec le Département de la Haute-Savoie. Le Syndicat Mixte du Salève a été retenu comme porteur administratif et Asters, Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie est l'assistant technique de ce projet. Les communes lancent un appel aux habitants

du Plateau des Bornes (Arbusigny, Eteaux, Evires, Groisy, La Chapelle-Rambaud, la Muraz, Menthonnex-en-Bornes, Pers-Jussy, Villy-le-Bouveret, Vovray-en-Bornes) et alentours pour participer à la constitution d'une exposition qui illustrera "La vraie nature du plateau des Bornes".

Pour participer, transmettez vos 5 plus belles photos à :

[alexandre.guillemot@asters.asso.fr](mailto:alexandre.guillemot@asters.asso.fr)

Plus d'informations au 04 50 66 91 93

ou [www.cen-haute-savoie.org](http://www.cen-haute-savoie.org)

# Les services rendus par la forêt

Les forêts jouent un rôle important en séquestrant les gaz à effet de serre. Elles participent à la régulation du climat, améliorent la qualité de l'air et produisent du dioxygène.

## Savez-vous quel est le ratio de CO<sup>2</sup> absorbé par habitant ?

La superficie de la forêt communale est de 1200 ha. Sur une estimation d'environ 300 m<sup>3</sup> à l'hectare et avec une population estimée à 9 349 habitants (INSEE 2018), notre forêt communale absorbe environ 39 tonnes de Co<sup>2</sup>/habitant. En sachant que, d'après un rapport gouvernemental, un habitant génère environ 5 tonnes de CO<sup>2</sup>/an (Baud et al, 2017) ; notre forêt préserve ainsi notre environnement et s'inscrit totalement dans une démarche de développement durable. Il convient donc de la gérer par la réalisation de travaux d'entretien et d'exploitations forestières. Ce bois est utilisé à 60% pour la construction et à 40% en énergie. Notre forêt contribue à la beauté de nos paysages de montagnes par la mixité des essences qui la compose. Elle constitue un véritable patrimoine qu'il convient de préserver.

## La commune adhère depuis plusieurs années à l'association des communes forestières de Haute-Savoie. Pourquoi ?

Dans notre département, 215 communes sont propriétaires de forêts et chaque année, environ 150 vendent du bois pour un montant annuel moyen de 2 000 000 €. La plupart des communes propriétaires de forêt adhèrent à l'Association des Communes Forestières de Haute-Savoie. Elle représente les intérêts des Communes Forestières auprès de différentes instances aux échelles départementale, régionale et nationale notamment grâce à ses liens étroits avec l'Union Régionale Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Nationale. Elle est également force de proposition dans l'élaboration des politiques forestières locales dont elle assure le suivi et soutient les actions menées par les communes sur leur terrain. En outre, elle a un rôle de formation et d'information des élus locaux.

Ces missions s'inscrivent dans un panel de valeurs portées par l'ensemble des communes forestières :

- la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt,



- le rôle central des élus dans l'aménagement de leur territoire,
- la vision de l'espace forestier comme atout de développement du territoire,
- l'autonomie énergétique et l'engagement pour le climat,
- le développement de la filière forêt-bois notamment grâce à la promotion du bois local dans la construction publique (Bois des Alpes, Bois Qualité Savoie) et les relations avec les associations d'entreprises forestières locales (Pôle Excellence Bois).

Par exemple, l'association participe au projet Interreg franco-suisse "Formicâble" en partenariat avec le FCBA<sup>1</sup>, l'Office

National des Forêts, le PEB<sup>2</sup>, l'Association des Cablistes de Suisse Romande, le GEIQ<sup>3</sup> BTP Pays de Savoie - Ain et l'ISETA<sup>4</sup>. Ce projet a pour objectif de proposer des innovations et de répondre aux besoins de formation nécessaires à la promotion et au développement pérenne de l'utilisation du câble comme moyen de débardage.

[www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu](http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu)

<sup>1</sup>FCBA : Institut technologique pour la Forêt, la Cellulose, le Bois construction et l'Ameublement. <sup>2</sup>PEB : Pôle Excellence Bois : interprofession de la filière forêt bois pour la Savoie et la Haute-Savoie. <sup>3</sup>GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification. <sup>4</sup>ISETA : Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy (Poisy).

## Pour sa 4<sup>e</sup> édition, la Fête de la Forêt et du Bois s'installe à Thorens-Glières !

Les 29 et 30 septembre 2018, sur le plateau de la Borne au cœur d'une forêt privée de 35 hectares, professionnels et grand public pourront s'immerger dans le monde de la forêt au contact de ses acteurs. Le thème choisi pour cette édition est "la forêt, notre avenir". Coup de projecteur sur les techniques innovantes et sur le rôle de la forêt dans les années et les décennies à

venir, tant sur le plan économique qu'environnemental.

Au programme : présentation des métiers et des acteurs de la filière bois, démonstrations de matériels forestiers, sentiers pédagogiques encadrés par les apprenants de l'ISETA, conférences, expositions, animations ludiques, repas et buvette... Organisé par l'Union des Forestiers Privés 74 et l'ISETA.

# Fonds air bois : 1 000 € pour changer votre chauffage au bois

Pour améliorer la qualité de l'air, le Grand Anancy propose une aide de 1 000 € aux ménages pour remplacer leur installation de chauffage individuel au bois non performante.



**Avant l'achat d'un nouvel appareil,** déposez un dossier de demande d'aide auprès de l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables), qui pourra aussi vous apporter des conseils avisés, gratuits et personnalisés, à la fois techniques et financiers.

Ce dossier est téléchargeable sur [www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr), ou à retirer :

• au siège du Grand Anancy

46, avenue des îles à Anancy  
Tél. 04 50 63 48 48

ou dans l'un des 3 relais territoriaux :

• à Alby-sur-Chéran

363, allée du collège  
Tél. 04 50 68 11 99

• à Fillière

300, rue des Fleuries, Thorens-Glières  
Tél. 04 50 22 43 80

• à Saint-Jorioz

225, route de Sales  
Tél. 04 50 68 54 43

**La commande et la réalisation des travaux doivent être faites après la validation de votre dossier de demande d'aide.**

Dans notre région, en hiver, le chauffage individuel au bois est responsable de 49% des émissions de particules fines (les PM10 et PM2,5), néfastes pour la santé. Ce chiffre peut monter jusqu'à 80%\* lors des pics de pollution. En cause : des appareils vétustes et polluants ou mal utilisés. L'objectif du Fonds Air Bois est d'en remplacer 3 000 d'ici 5 ans, avec un montant global d'investissements de plus de 3 millions d'euros, dont une participation financière de l'Ademe\*\* et du Département de plus d'1 million d'euros chacun.

## Comment en bénéficier ?

Cette prime de 1 000 € s'adresse aux particuliers, résidant dans l'une des 34 communes de l'agglomération du Grand Anancy. Le logement concerné doit être

une résidence principale achevée depuis plus de 2 ans. Le renouvellement concerne les installations de chauffage individuel au bois antérieur à 2002 (insert, poêle, cuisinière ou chaudière bois...) et toutes les cheminées à foyer ouvert. Cette prime est cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique et l'éco-prêt à taux zéro. Les ménages les plus modestes, éligibles aux aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) pourront bénéficier d'une aide complémentaire de 1 000 €.

Il faut remplacer son appareil de chauffage individuel au bois par du matériel neuf labellisé "flamme verte 7 étoiles" ou équivalent. L'installation doit être faite par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), Qualibat ou Qualibois.

## Pour tout renseignement :

ASDER

Tél. 04 79 85 88 50

[fonds-air-bois@asder.asso.fr](mailto:fonds-air-bois@asder.asso.fr)

Permanences téléphoniques, du lundi au vendredi : 9h-12 h et 14h-17h, sauf le jeudi matin.

*\*Estimation de Atmo AURA lors d'une journée type hivernale avec une température de 0°C*

*\*\*Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie*

# Contrôle des installations d'assainissement non collectif par le SILA



Ces dernières semaines, lors des réunions publiques ou dans le cadre de rendez-vous individuels, vous avez été nombreux à nous faire part de votre incompréhension au sujet des contrôles des installations d'assainissement individuel. Aussi, il me semble nécessaire de rappeler les principes qui régissent ces contrôles imposés par l'Etat.

## Pourquoi des contrôles ?

Les installations défectueuses ou mal entretenues pouvant générer d'importantes pollutions, l'Etat a imposé en 1992 aux communes des contrôles afin d'assurer une meilleure protection de la ressource en eau et de la santé publique. Pour pouvoir les réaliser, les communes se sont, la plupart du temps, regroupées et ont créé des SPANC, des Services Publics d'Assainissement Non Collectif. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, c'est le SPANC du Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) qui est compétent sur notre territoire.

## Quels contrôles ?

Toutes les installations ont été contrôlées une première fois avant le 31 décembre 2012. En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif à la réglementation en vigueur et de danger pour la santé des personnes ou risque environnemental avéré, le propriétaire s'est vu signifier l'obligation de procéder aux travaux indiqués par le document établi à l'issue du contrôle, dans un délai de quatre ans suivant sa notification. Ce délai est ramené à un an en cas de vente.

Le SPANC a également pour mission de procéder à des contrôles périodiques au moins une fois tous les 10 ans. Le contrôle périodique consiste à :

- vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle effectué par la commune ;
- repérer l'accessibilité et les défauts d'entretien et d'usure éventuels ;
- constater que le fonctionnement de l'installation n'engendre pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

## Pourquoi sont-ils payants ?

La mission de contrôle de l'assainissement non collectif doit être analysée comme une prestation de service (comme le contrôle technique effectué sur les voitures) et non comme une opération de police administrative, contrairement par exemple



à l'instruction du permis de construire, qui relève de la police administrative.

Le coût du contrôle est de 230 euros ; cette somme doit désormais être versée après le contrôle. Auparavant, un montant annuel de 40 euros était prélevé sur votre facture d'eau.

## Pourquoi certains se voient-ils appliquer des pénalités ?

Ces pénalités sont appliquées dans 2 cas distincts :

• **Cas 1 :** absence au rendez-vous ou refus d'accéder aux ouvrages.

1<sup>er</sup> envoi : courrier de demande de RDV avec une date proposée et possibilité de décaler la date par simple appel au SILA en cas d'indisponibilité à la date proposée. L'agent du SPANC se déplace sur site s'il n'a pas reçu de contre-indication.

2<sup>ème</sup> envoi : en cas d'absence ou de refus du propriétaire : envoi d'un courrier de mise en demeure demandant de contacter le SILA pour prise de RDV dans les 3 mois. En l'absence de retour dans les 3 mois : application de la pénalité.

• **Cas 2 :** non réalisation des travaux de mise en conformité.

1<sup>er</sup> envoi : envoi du rapport du contrôle qui précise le délai des 4 ans à respecter pour faire les travaux (6 mois en cas d'absence totale d'installation envoyé directement avec mise en demeure), faute de quoi le propriétaire s'expose à la pénalité.

2<sup>ème</sup> envoi : en cas de non réalisation des travaux dans le délai de 4 ans : envoi d'une mise en demeure de réaliser les travaux dans les 6 mois. En l'absence de réalisation des travaux dans les 6 mois : application

de la pénalité.

Suite à la délibération du Conseil Syndical du 14 décembre 2009, le règlement du SILA fixe l'application des pénalités dans les deux cas ci-dessus au montant de la redevance d'assainissement non collectif majorée de 100% (soit 460 euros pour l'année 2017). Le propriétaire y est alors astreint jusqu'à ce qu'il mette en conformité son ANC avec la réglementation ou rende possible le contrôle.

Ce rappel, certes un peu "technique" a pour but de vous faire comprendre que ces contrôles ne relèvent pas de l'arbitraire mais sont imposés par des lois votées par nos parlementaires. Et, comme vous le savez, le rôle premier des élus est de faire appliquer la loi. Depuis 2006, les élus en charge de ces questions ont organisé de nombreuses réunions pour vous informer et pour vous proposer de vous inscrire aux opérations groupées conduites par la CCPF qui permettaient de recevoir une aide de l'agence de l'eau de 3 000 euros. Près de 400 ménages en ont bénéficiée. Ils peuvent aujourd'hui se féliciter d'avoir profité de cette opportunité car la diminution drastique des crédits alloués à cette agence ne l'autorise plus à vous accompagner.

J'ai pleinement conscience que les travaux imposés par la mise aux normes des installations sont onéreux et que certains foyers ne peuvent y faire face. Si c'est votre cas, je vous invite à prendre contact avec les services du SILA ou à venir m'en parler.

*Christian ANSELME, Maire*  
[www.sila.fr](http://www.sila.fr)

# Cinq bibliothèques en réseau pour un service public enrichi

Depuis la parution du premier Fillière mag' de décembre 2017, les bibliothèques historiques qui n'en font plus qu'une administrativement ont débuté le travail de mise en réseau avec le soutien de la mairie de Fillière.

## Une mise en réseau des bibliothèques qui avance

Après délibération du Conseil Municipal, les bibliothèques ont obtenu la possibilité de proposer un tarif unique à leurs lecteurs (5 € pour les adultes, gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans). En février, un logiciel commun aux cinq bibliothèques a été installé, sur lequel les bibliothécaires ont peu à peu été formées. Travaillant en relation avec le gestionnaire du logiciel, elles harmonisent actuellement leurs bases de données et leurs fonctionnements internes pour que le réseau fonctionne au mieux.

## 27 212 documents disponibles

A court terme, les bibliothèques prévoient de fournir une carte unique à leurs lecteurs, leur permettant de se rendre facilement dans les cinq antennes et d'accéder aux 27 212 documents qu'elles possèdent. Afin de vous permettre de consulter l'ensemble de ces ouvrages, un catalogue commun est en train de se créer. Une navette va également voir le jour dans les prochains mois afin de faire circuler les documents d'une bibliothèque à l'autre.

En plus de vous proposer un large choix de livres, cd, dvd et revues, les bibliothécaires travaillent sur un projet d'animations communes et variées adressées tant aux adultes qu'aux enfants de Fillière. En effet, depuis le début de l'année, elles ont commencé à proposer des animations en lien avec des événements culturels ("Semaine sans écran" en lien avec les écoles dans les bibliothèques de Fillière, "Nuit de la Lecture" à Aviernoz, "Printemps des poètes" à Saint-Martin-Bellevue). Des comités de lecture pour enfants et adolescents ont démarré (Livr'Evasion dans les communes du Pays de Fillière, Al'Terre Ado à Thorens-Glières) ainsi que des comités pour adultes (Prix Rosine Perrier à Thorens-Glières et Aviernoz, Lettres Frontière à Saint-Martin-Bellevue). Des "café rencontre" sont organisés à la bibliothèque des Ollières tous les premiers samedis du mois. Les bibliothèques communiqueront ensemble sur les prochaines animations à venir en souhaitant vous voir prochainement dans ces lieux de vie.

A partir de la rentrée scolaire de septembre 2018, les enfants qui viennent avec leur classe dans les bibliothèques de Fillière sont inscrits dans les bibliothèques qui les accueillent. Ils pourront ainsi

revenir dans les bibliothèques emprunter des documents et profiter du réseau des bibliothèques.

## Une bibliothécaire salariée à la tête du réseau

Arrivée en janvier 2018, Kelly Gerome a remplacé Sylvie Housiaux à la bibliothèque de Saint-Martin-Bellevue avec pour mission de coordonner le réseau des bibliothèques de Fillière. Passionnée, elle est entourée d'une équipe de 44 bénévoles avec lesquelles elle travaille afin d'offrir un réseau professionnel enrichi.

En moins de six mois, un travail dynamique a pu être effectué et Kelly remercie l'accueil chaleureux qui lui a été réservé par l'équipe de bénévoles en place !

Toutes les équipes vous souhaitent de bons moments de lecture et de partage dans nos cinq bibliothèques !



Les bibliothécaires se forment au logiciel Karvi

Vous souhaitez être bénévole dans l'une d'entre elles ? Contactez Kelly au 04 50 32 12 80 ou [bibliotheque.stmartin-bellevue@commune-filliere.fr](mailto:bibliotheque.stmartin-bellevue@commune-filliere.fr)



## Les philatélistes de Fillière décrochent le titre régional !

Les 20 et 21 avril 2018, les jeunes philatélistes de l'Association Philatélique du Pays de Fillière (Clément Anthoine d'Evires médaille de Vermeil et Valentin et Nathan Daubercies de Thorens-Glières, médaille de Grand Argent) ont décroché le titre régional Rhône-Alpes en terminant aux trois premières places. Les adultes décrochent une méritoire seconde place derrière Saint-Etienne et devant une douzaine de clubs régionaux. Valentin et Nathan Daubercies participeront au Championnat de France à Périgueux les 26, 27 et 28 octobre 2018 et représenteront la région Rhône-Alpes.

## Brin d'histoire

Le plateau des Glières étant à l'honneur cette année avec le passage du Tour de France, voilà un aperçu de ce qu'était cet endroit il y a près d'un siècle.

En 1888 un instituteur de Thorens décrivait le plateau des Glières de la façon suivante :

« Glières est intéressant à visiter. Là se trouve un village du même nom, considérable au point d'avoir une école assez fréquentée. Ce village à cheval sur deux versants de la montagne, à plus de 1 200 mètres d'altitude, domine un pays perdu. Toutes les provisions de premières nécessités s'y monte à dos de mulet, il n'y a point de route carrossable. Autrefois le village entier faisait partie de la commune de Thorens, mais depuis quelques temps une partie s'en est détachée et s'est réunie à la commune de Petit-Bornand.

(Un arrêté préfectoral, en date du 18 octobre 1869, rattache une partie du territoire de Thorens à la commune de Petit-Bornand pour plus de praticité, soit 58 habitants concernés).

Toutes ces montagnes possèdent des grands pâturages où viennent paître de nombreux troupeaux de vaches, qui sont presque l'unique richesse des habitants.

Il se fabrique annuellement dans les chalets une quantité considérable de petits fromages très estimés ».

Comme cet instituteur nous l'indique, pendant longtemps aucune route carrossable ne permettait d'accéder sur ce plateau. La plupart des chemins étaient praticables soit à pied soit à cheval. Avant 1914, on dénombre 32 chevaux, environ 120 granges et maisons sur le plateau et ses environs immédiat, dont une partie était occupée été et hiver. Ainsi 150 personnes résidaient à Glières toute l'année. On y semait de l'orge et de l'avoine, et la récolte avait lieu quelques fois juste avant les premières neiges.

Jusqu'à 1936, Glières possédait son école située non loin du restaurant "Chez la Constance" actuellement. Elle compta au début des années 1900 près de 45 élèves. Avant 1944, il existait deux scieries : une aux Collets celle de Bonzi, et la deuxième sur le plateau chez Sonnerat. Il y avait aussi plusieurs cafés : un chez la "Zette" pour le Café des Chasseurs en descendant sur Petit-Bornand, un aux Collets chez Sylvie Bonzi, et un près de la chapelle de Notre Dame de Neige. Il existait également deux épiceries : une à Dran chez la "Déjon", et



Chapelle Notre Dame de Dran en 1908

l'autre aux Lanches chez Emile Contat.

Chaque année, le dernier dimanche de juillet, une petite fête : "la vogue", avait lieu près de la chapelle de Notre Dame des Neiges à Dran. Un petit plancher était installé pour danser et Adrien Bonzi jouait de l'accordéon...

Lors de la deuxième guerre mondiale et durant les événements de mars 1944, la 157<sup>ème</sup> division alpine de la Wehrmacht brûla tous les chalets du plateau.

La disparition du village de Glières mit fin à un certain mode de vie, que le progrès aurait, néanmoins, certainement rattrapé !

Bernard Convers

Sources : Archives départementales.

Livre N°17 des Amis du Val de Thônes

## Comité de Jumelage

# Thorens-Esnandes

Le comité de jumelage Thorens Esnandes organise des séjours d'été à l'île de Ré, séjour d'été à Esnandes : Puy du Fou, île de Ré, la Faute sur Mer, Troglodytes de Talmont et Meschers, phare de Chassiron, abbaye de Celle sur Belle, ouverts à tous les habitants de Thorens-Glières (prioritaires) et au-delà. Cette année, le Jumelage fête ses 35 ans, réservez vos dates : du 10 au 17 août 2019 à Esnandes !

A l'occasion des fêtes de fin d'année, des commandes d'huîtres et pineau des Charentes seront possibles (bons de commandes disponibles dans les commerces de Thorens-Glières de mi-novembre à mi-décembre).

L'Assemblée générale du comité de jumelage aura lieu en novembre 2018.

## Parents et enfants interrogés sur

# l'utilisation des écrans



Plusieurs écoles de la commune se sont jointes à des associations pour organiser une semaine de sensibilisation aux écrans du 19 au 26 mars 2018. Un défi de huit jours sans écrans a été proposé aux enfants et à leurs parents.

Il s'agissait à la fois d'informer et de proposer des activités alternatives à celles qui impliquent des écrans.

Outre les animations réalisés dans les établissements scolaires, diverses activités ont été proposées : intervention de l'association Outil en Main, exposition, lectures de kamishibai dans les bibliothèques, projection de documentaires au cinéma Le Parnal, animation de jeux par la MJC.

La semaine a également été marquée par la tenue d'une conférence animée par Denise Dulliand (psychothérapeute à l'école des parents et des éducateurs de Haute-Savoie) organisée par la commission parentalité de la MJC de la Fillière.

L'enthousiasme des enfants et des adultes qui ont participé invite à organiser une nouvelle manifestation dès l'année prochaine.

# Fillière a son tour !

Réservez votre 17 juillet prochain et venez vivre le passage du Tour de France 2018 sur les routes de Haute-Savoie ! La 105<sup>ème</sup> édition du Tour de France c'est 3 329 kilomètres à parcourir en 21 étapes avec 8 étapes de plaine et 6 étapes de montagne dont l'étape du 17 juillet au départ d'Annecy et arrivée au Grand-Bornand.

## Etape 10 Annecy le Grand-Bornand/ 158.5 km

Pour Christian Prudhomme « *Le parcours du Tour de France doit être sportivement intéressant, esthétique et historique* ». Nul doute que cette étape le sera, et qu'elle nous réserve des moments inoubliables avec cet inédit passage au Plateau des Glières, site empreint d'histoire, où les coureurs retrouveront la nostalgie des courses des années 50 avec une portion de 1.8 km en gravier sur les hauteurs du plateau.

Des animations sont en cours de préparation par les associations, les commerçants et la commune de Fillière. Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Haute-Savoie encadrera des montées à pied depuis Thorens-Glières et la commune de Fillière prévoit 4 cars au départ de Thorens-Glières pour conduire les personnes qui le souhaitent au plateau des Glières

Le département propose également des services d'autocars au départ de différents points. Un site web dédié au Tour (adresse non connue à ce jour) en ligne mi-juin donnera toutes les informations pratiques sur l'événement.

La commune souhaite que cette journée soit une fête pour tous alors si vous avez des idées d'animations, décoration, faites-vous connaître !

Tout le programme prochainement disponible sur [www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr)  
Informations au 09 71 09 05 58 ou [vielocale@commune-filliere.fr](mailto:vielocale@commune-filliere.fr)

### Horaires de passage du Tour sur la commune de Fillière

Itinéraire	Horaires de passage		
	38km/h	36km/h	34km/h
Col des Glières	15:28	15:35	15:43
Mémorial du Plateau des Glières	15:28	15:35	15:43
Usillon	15:39	15:46	15:56
Sâles	15:41	15:49	15:58
Thorens-Glières (D55-D5-D2)	15:43	15:50	15:59
La Colanche	15:45	15:52	16:02
Chez Bruchon	15:47	15:54	16:04
Pont de la Zone	15:48	15:55	16:05
Col des Fleuries	15:52	15:59	16:09
Les Crys	15:55	16:03	16:13
Les Fleuries	15:57	16:05	16:15
La Roche-sur-Foron	16:00	16:08	16:18

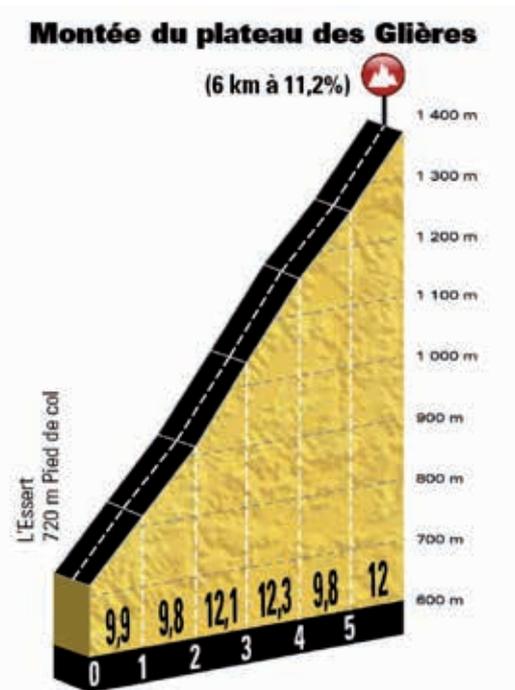


# L'Étape du Tour amateur passe également par Fillière



Le dimanche 8 juillet, ce sont près de 15 000 cyclistes amateurs qui rouleront en éclaireurs sur la première étape de montagne du Tour de France 2018. Au total, ils devront parcourir 169 km et cumuler plus de 4 000 mètres de dénivelé positif, dont la montée inédite au plateau des Glières (7 km de pente à une moyenne de 11%).

La commune recherche des bénévoles pour compléter l'équipe d'organisation afin d'accueillir, dans les meilleures conditions, les coureurs et leurs familles venus du monde entier. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour assurer différentes missions : aide sur les ravitaillements, encadrement de la course, information auprès des coureurs et familles... **N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Virginie Verdan par mail à [vielocale@commune-filliere.fr](mailto:vielocale@commune-filliere.fr)**



**!** Ces événements entraînent forcément des perturbations ponctuelles de la circulation. A ce jour, nous n'avons pas encore les horaires définitifs de fermeture des routes. Si vous habitez sur l'itinéraire, vous serez impacté par une fermeture totale de la route sur une grande partie des deux journées (8 juillet et 17 juillet). Prévoyez d'ores et déjà de ne pas vous déplacer ou d'anticiper vos déplacements.

# Les incontournables de l'été !

## Le 30 Juin 2018, rendez-vous pour une 2<sup>ème</sup> édition encore plus folle du Festho'Rock !

Pour démarrer les festivités de l'été dans une ambiance musicale festive et conviviale, ne manquez pas la deuxième édition de Festho'Rock ! Comme l'année dernière, le Comité des Fêtes a programmé 6 groupes répartis sur 2 scènes : 5 groupes locaux Docteur Sadd, SOHO Tribute Deep Purple, Bandaroots, Nawak Obama, Rockin Diots qui vont mettre une ambiance de folie, et 1 tête d'affiche nationale Les Fatals Picards ! Restauration, buvette sur place. Festival gratuit de 17h-2h, organisé par le Comité des Fêtes de Thorens-Glières. Toute l'actualité du festival sur [www.facebook.com/FesthoRock](http://www.facebook.com/FesthoRock)

## Le 18 juillet, Thorens-Glières sera ville étape de La France en courant

Thorens-Glières accueillera le 18 juillet, une étape de la France en courant, une épreuve originale et unique par sa distance (2 800 km) et sa durée (2 semaines), la plus longue course en relais sur route de l'hexagone, labellisée depuis 1992 par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et ouverte aux équipes de 8 relayeurs, dont au moins une féminine. Cette année, c'est la 30<sup>ème</sup> édition avec un hommage particulier aux anciens combattants de 1914-1918/ 1939-1945, label accordé par la mission du centenaire.

Les coureurs (environ 10 équipes) partiront de La Cluse et Mijoux (Doubs) pour arriver à Thorens-Glières dans l'après-midi. Le lendemain, ils repartiront dès 3h du matin pour rejoindre Aiguebelle en Savoie. Un village avec diverses animations suit l'épreuve et sera ouvert à tous à partir de 14h30, Place Esnandes : découverte de producteurs et artisans, stand dédié à la fabrication du pain, structure gonflable et course sur un parcours encadré pour les enfants, musique et animation par le clown PIPO...

Tous les personnes (coureurs, cyclistes...) qui le souhaitent sont invitées à se joindre à eux sur une partie du parcours ou sur quelques kilomètres avant l'arrivée (en individuels ou par équipe).

## 9<sup>ème</sup> Cyclo sportive Salève Bornes Glières

Le samedi 21 juillet 2018, les amateurs, professionnels et passionnés du cyclisme ont rendez-vous à Thorens-Glières pour s'affronter lors de la 9<sup>ème</sup> édition de la cyclo sportive Salève-Bornes-Glières. Un rendez-vous devenu incontournable qui allie sport et convivialité. Deux parcours "sportifs" de 90 et 131 km et 3 parcours de cyclotourisme (52, 54 et 82 km) sont proposés. Cette année l'arrivée de la cyclo sportive sera jugée au Col des Glières après une montée de 7 km à 11.2% et après avoir franchi sur 1.8 km la "Strade Bianche" des Glières empruntée quatre jours auparavant par la 10<sup>ème</sup> étape du Tour de France. 1 € par inscription sera reversé à l'association "Nos petites étoiles", association au service des enfants malades

ou en difficulté. Événement organisé en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et l'association du Cyclo Club du Pays de Fillière, et soutenu par de nombreux sponsors et bénévoles. Si vous souhaitez être bénévole, faites-vous connaître !

Informations et inscriptions sur [www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr)

## Ouverture du Festival L'Esprit des Voix à Thorens-Glières !

La Toison d'Art et Terres d'Empreintes présentent du 13 au 19 août le Festival L'Esprit des Voix avec en ouverture Le Chœur de la Société Philharmonique de Saint-Petersbourg (Russie), le **lundi 13 août à 20h30 à l'Église Saint-Maurice** (Thorens-Glières). Programme du concert : Chœurs orthodoxes et extraits du Mariage Russe Ancien.

Musique sacrée anglaise, œuvres de John Sheppard, Thomas Tomkins, Robert Parsons, William Byrd, Thomas Tallis.

Tout le programme du festival sur [www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr) ou [www.lac-annecy.fr](http://www.lac-annecy.fr)

Renseignements et billets : 04 50 45 00 33 Office de Tourisme d'Annecy. Bonlieu. 1, rue Jean Jaurès 74000 Annecy et vente à l'entrée de l'église une heure avant le début du concert.



## Objectif Tokyo 2020 pour Annouck Curzillat !

Annouck Curzillat, jeune habitante non voyante de la commune de Fillière pratique depuis 3 ans le paratriathlon en compétition, une discipline méconnue nécessitant d'enchaîner la natation, le vélo et la course à pied.

En France, Annouck est la seule paratriathlète non-voyante identifiée et listée Espoirs par la Fédération Française de Triathlon. Pour pouvoir se confronter à d'autres personnes ayant son handicap, elle doit participer à des compétitions internationales.

Pour pouvoir se consacrer entièrement à son entraînement et passer moins de temps à la recherche de fonds, Annouck a lancé une campagne de financement participatif sur Leetchi. Pour suivre son parcours et la soutenir, rendez-vous sur [www.leetchi.com/c/projets-de-annouck](http://www.leetchi.com/c/projets-de-annouck)

# Les incontournables de l'été

## JUIN 2018

### Festho' Rock

**Samedi 30 juin, à partir de 17h**

Festival de musique gratuit avec les groupes Fatals Picards, Rockin Diots, Docteur Sadd, Nawak Obama, Bandaroots et Soho (Tribute Deep Purple).

*Place Esnandes, Thorens-Glières*

*Organisé par le Comité des Fêtes*

### Tournoi de pétanque et feux de la Saint-Jean

**Samedi 30 juin**

*Chef-lieu de Saint-Martin-Bellevue*

*Organisé par l'association Saint-Martin Loisirs*

## JUILLET 2018

### Étape du Tour

**Dimanche 8 juillet**

Près de 15 000 cyclistes amateurs rouleront en éclaireurs sur l'étape du Tour de France 2018 dont la montée inédite au plateau des Glières et la traversée de Fillière !

*Plateau Glières / Chef-lieu*

*Thorens-Glières*

*Organisé par Amaury Sport Organisation*

### Fête nationale

**Samedi 14 juillet**

Cérémonie au monuments aux morts à 10h, suivi de la décoration des pompiers.

*Place Esnandes, Thorens-Glières*

### Tour de France

**Anancy / Grand Bornand**

**Mardi 17 juillet**

10<sup>ème</sup> étape du Tour de France avec passage historique au Plateau des Glières et traversée de la commune de Fillière.

*Plateau des Glières / Chef-lieu de*

*Thorens-Glières*

*Organisé par Amaury Sport Organisation*

### La France en courant

**Mercredi 18 juillet, dès 14h30**

La France en courant avec étape à Thorens-Glières.

*Place Esnandes, Thorens-Glières*

*Organisé par France en courant*

### Cyclo sportive

**Salève Bornes Glières**

**Samedi 21 juillet**

Départ de Thorens-Glières à 8h !

Toutes les informations sur les parcours et inscriptions en ligne sur :

[www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr)

*Fillière / Plateau des Glières*

*Organisé par la Commune de Fillière*

### Théâtre Faux Départ

**Samedi 28 juillet**

Pièce interprétée par l'association théâtrale "Les Farfollions de la Caille", au profit de l'ONG Non Nobis.

*Salle Tom Morel*

*Organisé par l'association Non Nobis*

## AOÛT 2018

### Cinéma en plein air "Ma vie de courgette" de Claude Barras

**Vendredi 10 août, à 22h15**

*Mairie déléguée de Thorens-Glières*

*Organisé par le Cinéma le Parnal*

### Concert l'Esprit des Voix

**Lundi 13 août**

Concert du Chœur de la Société Philharmonique de Saint-Petersbourg (Russie) dans le cadre du Festival l'Esprit des Voix.

*Eglise de Thorens-Glières*

*Organisé par Terres d'empreintes*

### Vogue de Thorens-Glières

**Samedi 18 et dimanche 19 août**

Manèges, vide grenier le dimanche, feux d'artifice...

*Thorens-Glières*

*Organisé par le Comité des Fêtes*

## SEPTEMBRE 2018

### Forum des Associations

**Samedi 1<sup>er</sup> septembre**

*Salle Tom Morel, Fillière*

*Organisé par la Commune de Fillière*

### Vogue des Ollières

**Dimanche 16 septembre**

*Les Ollières*

### Vogue d'Aviernoz

**Dimanche 23 septembre**

*Aviernoz*

### Fête du bois et de la forêt

**Samedi 29 et dimanche 30 septembre**

Découverte des activités autour du bois et de la forêt : présentation des métiers, démonstrations de matériels forestiers, sentiers pédagogiques encadrés par les apprenants de l'ISETA, conférences, animations ludiques...

*Plateau de la Borne, Thorens-Glières*

*Organisé par Iseta et l'Union des forestiers privés de Haute-Savoie*

### Fête de l'alpage

**Dimanche 30 septembre**

*Thorens-Glières*

*Organisé par le Comité des Fêtes*

## OCTOBRE 2018

### Trail des Glières

**Dimanche 7 octobre**

1 700 coureurs (adultes et enfants confondus) sont attendus ainsi qu'un village avec de nombreuses animations pour tous. Parrainé par Sébastien Chaigneau (ultra-trailleur), Benoît Chauvet et Jean-Marc Gaillard (fondeurs) !

*Thorens-Glières /*

*Plateau des Glières*

*Organisé par Trail des Glières*

### Soirée théâtre

**Samedi 13 octobre**

*Salle Jean Bouvet aux Ollières*

*Organisé par l'APE*

### Cross de Fillière

**Dimanche 14 octobre**

*Organisé par la Commune de Fillière*

## NOVEMBRE 2018

### Fête de la pomme

**Dimanche 4 novembre**

*Thorens-Glières*

*Organisé par le Comité Pom*

### Cérémonie du 11 novembre

**Dimanche 11 novembre**

*Groisy*

*Organisé par les communes de Fillière et Groisy*

### Bal Folk

**Samedi 17 novembre**

*Salle Jean Bouvet aux Ollières*

*Organisé par l'association Dansez maintenant*

## DÉCEMBRE 2018

### Bal de la victoire

**Dimanche 2 décembre**

*Salle Tom Morel, Thorens-Glières*

Votre cinéma Le Parnal sera fermé de fin juin à mi septembre pour travaux de rénovation. Toutes les informations et la programmation sur [www.leparnal.net](http://www.leparnal.net)  
Toutes les manifestations sont également en ligne sur [www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr)



# Coordonnées de la mairie de Fillière et des mairies déléguées

## **Fillière et Thorens-Glières**

300 rue des Fleuries, Thorens-Glières  
74570 FILLIERE  
Tél. 04 50 22 82 32  
Mail : [accueil.thorens-glieres@commune-filliere.fr](mailto:accueil.thorens-glieres@commune-filliere.fr)

## **Aviernoz**

Chef-Lieu, Aviernoz  
74570 FILLIERE  
Tél. 04 50 22 41 92  
Mail : [mairie.aviernoz@orange.fr](mailto:mairie.aviernoz@orange.fr)

## **Évires**

Chef-Lieu, Évires  
74570 FILLIERE  
Tél. 04 50 62 01 72  
Mail : [mairie.evires@orange.fr](mailto:mairie.evires@orange.fr)

## **Les Ollières**

1 route du Praz, Les Ollières  
74370 FILLIERE  
Tél. 04 50 60 31 59  
Mail : [accueil.les-ollieres@commune-filliere.fr](mailto:accueil.les-ollieres@commune-filliere.fr)

## **Saint-Martin-Bellevue**

1 route des écoles,  
Saint-Martin-Bellevue  
74370 FILLIERE  
Tél. 04 50 60 32 04  
Mail : [accueil.stmartin-bellevue@commune-filliere.fr](mailto:accueil.stmartin-bellevue@commune-filliere.fr)

## Horaires d'accueil

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aviernoz	9h-11h30				15h-19h	
Évires		14h-17h30		9h-12h 14h-18h30		
Commune de Fillière + Thorens-Glières	9h-12h 14h-17h	15h-19h	8h30-12h 14h-17h	9h-12h 15h-17h	9h-12h 15h-17h	9h-12h
Les Ollières		15h30-19h			14h-18h	
Saint-Martin- Bellevue	10h-12h 16h-19h	10h-12h 16h-19h		10h-12h 16h-19h		

## Inscrivez-vous à la newsletter !

Abonnez-vous à notre lettre d'information numérique en vous inscrivant sur la page d'accueil de notre site internet, elle paraît tous les deux mois. Rendez-vous sur [www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr)

Suivez-nous sur  <https://fr-fr.facebook.com/CommuneNouvelleFilliere/>

[www.commune-filliere.fr](http://www.commune-filliere.fr)

